

MARIE DE LEOTOING

COMPTE RENDU DU 01 DECEMBRE 2015

PROJET DISSOLUTION DES SYNDICATS – SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Considérant que les conséquences d'une dissolution des syndicats existants et la création de nouveaux syndicats ne nous semblent pas suffisamment développées et détaillées, le Conseil municipal émet un avis défavorable au projet présenté de schéma de coopération intercommunale.

MISE A DISPOSITION TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise à disposition contre entretien du terrain communal cadastré section E n°462 au bourg de Léotoing, et autorise le Maire à signer la convention à venir de mise à disposition dudit terrain.